



service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 118 semaine du 31 mai
au 6 juin 1981

nouvelles csn

**coupures: le gouvernement
accepte
le débat**

page 4



luttons et culture
pages 8-9



FDP

FNEQ:

81% de

l'objectif atteint



l'ancienneté:
une nécessité dans la construction
pages 6-7



agenda du mouvement

juin

- 7-12 **FESP** congrès régulier au Sheraton Mont-Royal, à Montréal
- 8-10 **FNC** exécutif à Montréal
- 9 **CCGN** comité de liaison, à Montréal, au 1601
- 15-17 **CSN** conseil confédéral, à Montréal, au Sheraton Mont-Royal. Remplace celui prévu pour mai.
- 18-21 **FNEQ** conseil fédéral, à Trois-Rivières
- 20-21 **FNSBB** session pour les responsables de l'information de la campagne d'adhésion, à Montréal, au 1601
- 22-23 **CCGN** réunion du comité, à Montréal, au 1601

SECSN: ASSEMBLÉE REMISE

L'assemblée générale du SECSN, prévue pour les 12, 13 et 14 juin, a été remise aux 11, 12 et 13 septembre, à Québec.

Ancien aumônier au Conseil central de Montréal

DÉCÈS DE MGR LAFONTAINE



Nous avons appris à regret le décès, le 3 juin, de l'évêque auxiliaire à Montréal, Mgr Jean-Marie Lafontaine, à la suite d'une longue maladie.

Âgé de 58 ans, Mgr Lafontaine avait commencé d'exercer son ministère à Montréal en 1951 en tant qu'aumônier du Conseil central de Montréal, fonction qu'il occupa jusqu'en 1966. Dans un message public, le président Norbert Rodrigue a tenu à souligner la grande implication de ce prêtre dans les questions ouvrières et

le syndicat CSN attaque

BOYCOTTONS DIRECT-FILM

Le syndicat des employés en magasin de Direct Film (FNC-CSN) vient de lancer une campagne nationale de boycottage de Direct-Film.

Le syndicat, qui représente plus de 360 travailleurs et travailleuses des 100 magasins de la région métropolitaine, réagit ainsi aux embûches juridiques créées par l'administration dans la syndicalisation des 240 travailleurs et travailleuses de 70 autres magasins à travers la province.

Direct-Film a été fondé en 1967 et a rapidement connu une expansion vertigineuse grâce à une habile stratégie de marketing. En juillet 1980, après une lutte de deux mois, le syndicat CSN signait une première convention collective avec l'employeur pour le groupe de la région métropolitaine.

Vendue en janvier 1981 à un holding de Toronto, Canadian Management Corporation, l'entreprise s'oppose maintenant à la syndicalisation des gérants en province ainsi qu'à la définition territoriale des unités d'accréditation. Sparages juridiques, intimidation, changements d'horaires, mesures disciplinaires: tous les moyens sont bons pour retarder la syndicalisation.

La campagne nationale de boycottage vise donc à dénoncer cette campagne anti-syndicale des patrons de Direct-Film. Elle veut aussi informer, par la même occasion, le public sur les mauvaises conditions de travail infligées

Boycottons



DIRECT FRIME

CSN-FNC Syndicat des employé(e)s de

magasin Direct Film

aux travailleurs et travailleuses de magasin (pas d'heure de repas, pas de toilette, le travail même malade et un salaire brut de \$212 pour 40 heures), de laboratoires, d'entrepôt et de bureau.

Enfin, le syndicat veut également informer le public sur la mauvaise qualité du travail fourni par Direct-Film: la revue **Protégez-vous**, de l'Office de protection du consommateur du Québec, dans son numéro de juin, publie une enquête sur le marché de la photo au Québec; Direct-Film y est classé au dernier rang pour ce qui est de la qualité. À boycotter!

sociales. Il a aussi tenu à rappeler l'implication personnelle de Mgr Lafontaine dans la Grande Corvée en faveur des travailleurs forestiers, il y a quelques mois.

Dans un message personnel, l'ancien président de la CSN Marcel Pepin, a déclaré que "pour nous, il était un homme remarquable par son équilibre, son jugement, sa droitu-

re, sa sensibilité et son dévouement".

Au cours de la manifestation contre les coupures budgétaires vendredi soir, Norbert Rodrigue a demandé aux travailleurs et travailleuses de garder une minute de silence à la mémoire de Mgr Lafontaine.

La CSN a transmis ses sympathies à la famille et à l'Église du Québec.

chez BFG Admiral

Les comités de reclassement, mon oeil!

Le 3 janvier 1981, nous apprenions la fermeture de notre usine. On pouvait sans doute s'en attendre un peu. Mais c'est toujours les culottes un peu baissées qu'on apprend ce genre de nouvelles. Immédiatement on cherche à mobiliser notre monde et nous faisons pressions auprès du gouvernement du Parti québécois et auprès de la compagnie et de ses différents bureaux.

Et puis comme il se doit dans de telles circonstances, il est question de la formation du Comité de reclassement. Connaissant déjà les résultats bien minces obtenus par de tels comités dans d'autres milieux de travail qui ont fermé, le syndicat ne veut pas que le comité de reclassement devienne uniquement un jeu pour placer 2-3 travailleurs dans d'autres industries. Vu que la compagnie ne semble pas trop quoi faire de son usine il est proposé que l'objectif premier du comité soit de vendre l'usine avec ses travailleurs à un acheteur éventuel. Le 31 mars 1981, Roy J. King, qui est en lien avec la compagnie, est nommé président du comité, avec mandat de vendre l'usine. Il est payé, pour ce travail, 300\$ par jour, dépenses en plus. On se rend rapidement compte, cependant, que la compagnie savait déjà à ce moment que l'usine de St-Bruno n'était pas à vendre: à force de recueillir des informations éparses sur une éventuelle réouverture de la compagnie, le syndicat réussit à obtenir une lettre officielle de la compagnie où elle affirme que son usine va être trans-

formée en entrepôt de service pour tout l'est du Canada ("a warehouse which shall serve the Canadian Eastern Region").



Il n'est donc plus question pour le comité de reclassement de voir à la vente de l'usine. 1300\$ ont donc été dépensés inutilement pour préparer la vente d'une usine qui n'était pas à vendre.

On se retrouve donc avec 5000\$ de dépenses, deux mois perdus et sept salariés déplacés.

En outre il a fallu attendre deux mois avant d'avoir une lettre de référence de la compagnie sur chaque salarié afin d'aider à les replacer.

Comment ne pas douter de la bonne foi de la compagnie quand on la voit agir ainsi.

Avec le boss, ça n'est jamais fini. Même quand les shops sont fermées, les batailles continuent encore.

Il faut continuer à l'affronter encore pour des arbitrages en cours concernant de nombreux griefs. Faudra de plus l'affronter devant le ministre du Tra-

vail concernant les plaintes de congédiements pour activités syndicales pendant le lock-out de novembre.

Quant aux comités de re-

classement, c'est une béquille bien vernie que le gouvernement nous a proposée.

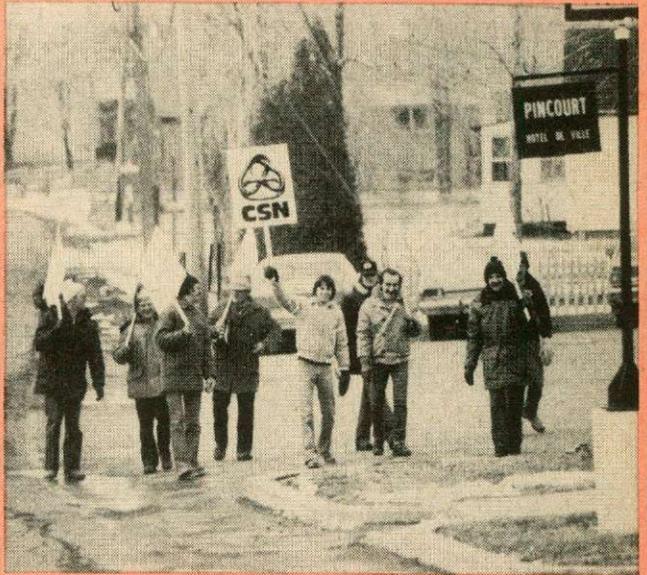
Après de multiples appels auprès des ministres responsables, c'est le seul recours que nous ont soumis ces ministres.

Et Robert Dean qui a été élu sous la promesse de s'occuper prioritairement des fermetures d'usines, comment pense-t-il faire face à la fermeture de l'usine BFG Admiral?

"Faut rester forts", nous dit le PQ. Qu'attend-t-il donc pour nous donner de la force face à la compagnie Admiral?

JACQUES TANGUAY

PINCOURT



Les employés municipaux de Pincoirt, sur l'Île Perrot, sont en lock-out depuis le 17 mars et font face à des employeurs particulièrement intransigeants. Leurs principales revendications concernent le droit de griefs, l'ancienneté et les salaires.

DOSSIER

LES COUPURES

LE GOUVERNEMENT ACCEPTE ENFIN LE DÉBAT PUBLIC



Le débat public sur les coupures budgétaires dans l'éducation et les affaires sociales que la CSN réclame depuis longtemps aura enfin lieu. Le premier ministre René Lévesque a annoncé la semaine dernière que ce débat se tiendra le 12 juin. Les modalités ne sont pas encore connues au moment où ces lignes sont rédigées.

Les autres centrales syndicales CEQ et FTQ avaient aussi réclamé ce débat. Nous voulions que le gouvernement s'explique clairement devant la population sur les effets des coupures et c'est ce que nous démontrerons lors de ce débat public.

Des compressions budgétaires de l'ordre de \$500 millions dans des services aussi essentiels que la santé et l'éducation ne peuvent passer inaperçues. Il est évident que la qualité des services va s'en ressentir grandement. De plus, des milliers de salariés perdent leur emploi ou sont mis en disponibilité.

20 fois Cadbury

Les effets des coupures budgétaires sont difficiles à évaluer en termes de personnes mises à pied ou en disponibilité. Chez les employé-es du soutien scolaire affiliés à la CSN, il y a 1,000 personnes touchées. Dans les affaires sociales, le chiffre pourrait atteindre plusieurs milliers. En somme, c'est comme si on fermait 20 fois une usine comme Cadbury.

C'est pourquoi le président de la centrale, Norbert Rodrigue, déclarait récemment que le gouvernement se comporte comme les grosses compagnies qui réduisent leur personnel ou ferment les portes de leurs usines, sans se soucier du bien-être de la population et des travailleurs et travailleuses impliqués. Il a reproché au gouvernement d'avoir abdiqué à ses responsabilités sociales pour mieux satisfaire le patronat.

le gouvernement ne croit plus à l'éducation!

Les coupures budgétaires qui ont entraîné la mise à pied ou la mise en disponibilité de milliers de personnes dans le secteur de l'éducation auront des effets très graves sur toute la population. C'est la qualité des services qui sera lourdement diminuée, alors que le Québec accuse toujours un retard important sur les autres provinces canadiennes qui comptent un pourcentage beaucoup plus élevé de diplômés universitaires ou de niveau collégial.

Quelques exemples

Au CEGEP de Rosemont, les coupures dépassent \$550,000, dont \$312,000 au seul poste de l'éducation

des adultes.

Au CEGEP de Thetford Mines, c'est des coupures de \$250,000; à Gaspé, entre \$250,000 et \$300,000. Au Collège St-Laurent, les coupures sont de \$455,000. À Chicoutimi, c'est \$300,000, à Joliette, \$318,000, etc, etc.

On sait déjà que 1,000 employés de soutien des commissions scolaires membres de la CSN seront mis à pied ou en disponibilité.

Ces coupures ne se justifient nullement par la baisse de la clientèle. C'est donc une réduction des services qu'il faut envisager ou une tâche plus lourde encore pour les salarié-es qui demeureront en poste.

Éducation des adultes

150,000 adultes touchés

Les assistés sociaux, les travailleurs autonomes, les chômeurs, les analphabètes, les handicapés, les défavorisés demeureront en marge de la société. L'État leur aura refusé les services essentiels de la formation populaire. Les Services d'éducation des adultes auront renoncé à leur vocation première et le gouvernement aura mis fin aux espoirs qu'il avait créés.

C'est là le point de vue du Conseil supérieur de l'éducation dans une recommandation au gouvernement du Québec, un point de vue qui correspond à celui de la CSN. Le vice-président de la centrale, Christophe Auger, endosse entièrement l'analyse du CSE qui dénonce les coupures budgétaires dans l'éducation des adultes et les palliatifs qui ont été avancés par le ministère de l'Éducation.

Pour Christophe Auger, ces coupures auront des effets aussi désastreux dans l'éducation des adultes qu'elles en ont dans les autres services de l'éducation (primaire, secondaire, collégiale et universitaire) et dans les affaires sociales.

Pour de meilleurs services

Toutes les positions de la CSN en ce qui a trait à l'éducation ont eu pour orientation de garantir les meilleurs services possibles, non seulement à la clientèle régulière, mais également aux adultes. Les coupures budgétaires du ministre Parizeau vont dans le sens inverse.

«La parcimonie démontrée dans le financement des services d'éducation

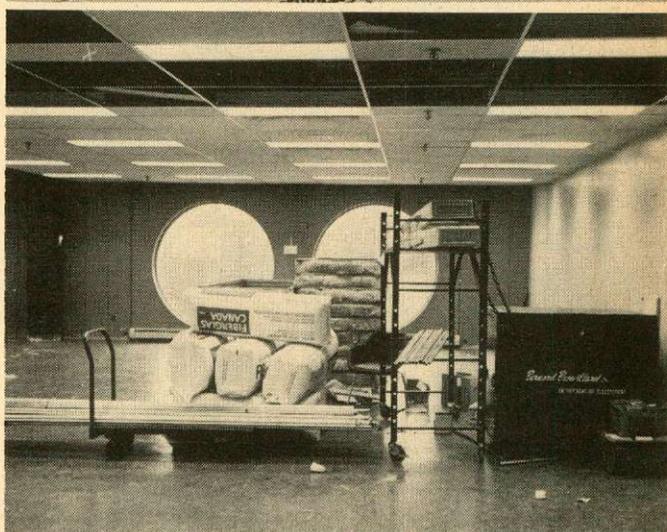
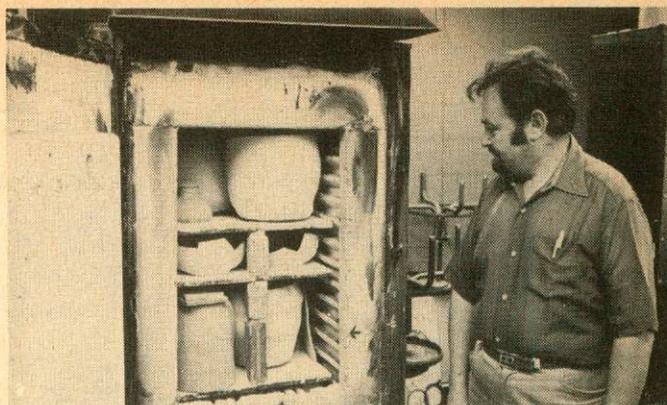
des adultes inquiète fortement toutes les personnes qui croient à la démocratie. L'accessibilité à la formation individuelle est compromise par des coupures qui aboutiront à l'élitisme. La suppression des ressources essentielles aux défavorisés constitue une discrimination inacceptable». (C'est une autre citation de la position du CSE).

Non pas couper mais augmenter

La CSN est d'accord avec la CSE qui recommande d'augmenter le budget de l'éducation des adultes et non pas de le réduire. Le CSE recommande pour sa part d'allouer des ressources de \$181 millions au réseau de la formation des adultes pour l'année 1981-1982, ce qui signifie une allocation supplémentaire de \$47 millions au budget consenti par le Conseil du trésor.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a versé à celui du Québec une somme de \$96 millions et il versera en 1981-1982, une subvention de \$105 millions pour l'éducation des adultes. Par contre, la «partie québécoise» du budget de l'éducation des adultes, pour l'année 1980-1981 qui était de \$51 millions est réduite, pour 1981-1982, à \$28 millions, soit une diminution de \$23 millions, sans tenir compte de l'indexation et de la croissance des clientèles.

Le gouvernement du Québec n'est pas sans savoir qu'il existe 500,000 analphabètes au Québec, qu'en 1980-81 l'éducation populaire recueillait 302,504 inscriptions. La



formation générale, à temps partiel, recevait 101,040 inscriptions.

Les coupures budgétaires pourraient empêcher plus de 67,000 adultes d'acquérir des connaissances qui leur permettraient de mieux assumer leurs responsabilités personnelles, familiales et sociales. Les frais d'inscriptions suggérés par le ministre Parizeau empêcheront les plus

démunis de se prévaloir d'un service aussi essentiel.

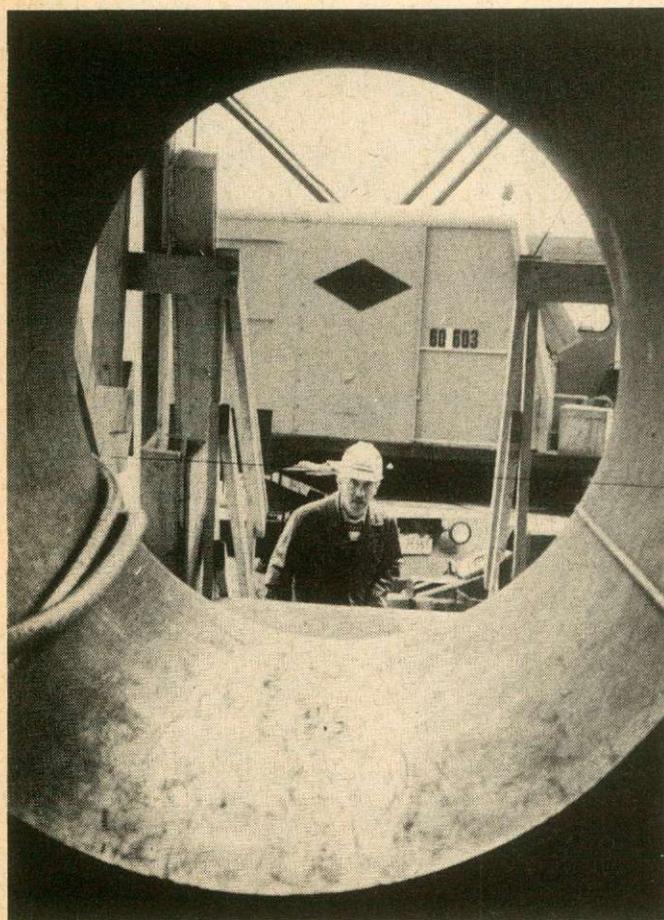
L'hypothèse la moins dramatique laisse croire qu'au moins 30,000 adultes seront privés de la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances ou de parfaire leur formation professionnelle.

Le gouvernement osera-t-il encore parler de démocratisation de l'éducation?

DOSSIER

**POUR LES TRAVAILLEURS
DE LA CONSTRUCTION:**

L'ANCIENNETÉ, C'EST FONDAMENTAL



Sans sécurité d'emploi, on ne peut pas parler de défendre nos droits. À la minute où le travailleur veut se faire respecter, il se fait congédier. Dans la construction, la peur du congédiement régit les relations de travail.

Qu'il s'agisse d'un chantier domiciliaire ou industriel, de quelques travailleurs ou de centaines, la loi est la même: pas de sécurité d'emploi veut dire pas de sécurité du tout, ni physique, ni économique.

Depuis la fin des années soixante, alors que le gouvernement imposait par décret un nouveau régime dans les relations de travail de cette industrie, la sécurité d'emploi fut supprimée.

Ce qui fit des chantiers de la Manicouagan un exemple pour l'ensemble des travailleurs de la construction n'a jamais pu se répéter, soit une formule d'ancienneté qui assure un rappel au travail à la suite d'une période de chômage saisonnière ou cyclique.

Assurer le rappel au travail

Pour les travailleurs de la CSN-Construction, la revendication fondamentale d'une sécurité d'emploi a commencé à porter fruit lorsque le gouvernement a décidé, en 1977, d'appliquer un premier règlement de placement qui contingentait la main-d'oeuvre qualifiée de cette industrie.

En quelques années, le nombre d'heures travaillées par les "vrais" augmente sensiblement et le revenu moyen s'améliore.

Toutefois, toute baisse du volume de la construction s'accompagne de chômage et même si le revenu par travailleur augmente,

le bassin de main-d'oeuvre se rétrécit. Le nombre des heures travaillées a décliné de 155 à 111 millions d'heures depuis 1975.

Qu'il soit cyclique, saisonnier ou intermittent, le chômage frappe durement le travailleur de la construction, qui devient alors une proie facile pour les employeurs sans scrupules.

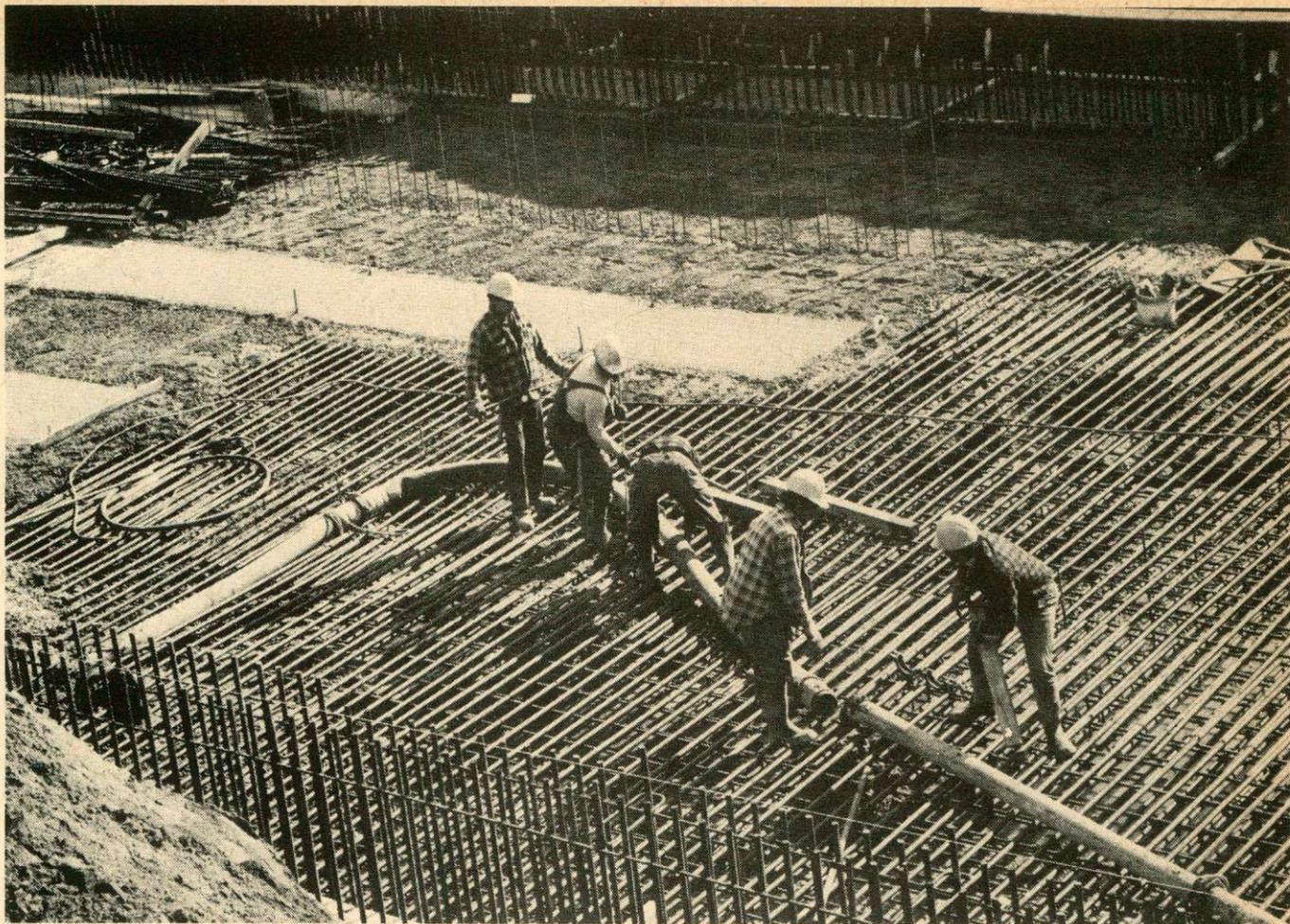
Le travail au rabais, le travail au noir, le congédiement à quelques minutes d'avis, le travail (quand on en trouve) dans des conditions dangereuses, à forfait, sous pression, devient de plus en plus le lot du travailleur de la construction.

Une formule de sécurité d'emploi qui assurerait au travailleur de la construction un rappel au travail pour celui qui a le plus d'ancienneté modifierait l'ensemble des relations de travail dans l'industrie. Les congédiements arbitraires et les listes noires n'auraient plus leur place.

L'ancienneté par employeur

La formule d'ancienneté véhiculée actuellement par la CSN-Construction doit pouvoir s'appliquer par employeur sur la base de la région de placement, sur la base du métier pour le travailleur qui détient une carte de compétence et sur la base de regroupement de classification ou d'emploi pour les autres salariés de l'industrie. Lorsqu'un employeur transporte sa main-d'oeuvre dans une autre région, l'ancienneté doit alors continuer de s'appliquer.

Lors de mises à pied, c'est celui qui a le moins d'ancienneté qui doit partir le premier. À cette fin, l'ancienneté (sauf à la Baie James) doit s'appliquer par employeur plutôt que par chantier.



En corollaire, lorsque l'employeur doit augmenter le nombre de ses salariés, il doit rappeler en premier celui qui a le plus d'ancienneté parmi ceux qui sont en mise à pied. Un salarié devrait alors pouvoir refuser de se présenter au travail sans perte d'ancienneté si l'employeur ne peut lui garantir un minimum de quatre (4) semaines de travail.

Chaque syndicat doit connaître la date d'ancienneté de chaque salarié auprès de l'employeur ainsi que les changements qui interviennent dans la main-d'oeuvre de ce même employeur (mise à pied ou embauche). Si l'employeur viole les dispositions concernant l'ancienneté, le salarié doit pouvoir recourir à une procédure de grief.

Travailler le lendemain

Ainsi, le travailleur de la

construction qui rentre au travail le matin pourra être assuré de travailler le len-

demain. Actuellement, même si ça fait 15 ans qu'on travaille dans cette

industrie, personne n'est capable de s'assurer un travail régulier.

S'il est âgé, s'il commet une erreur, s'il est blessé, n'importe quel travailleur est menacé de mise à pied à la moindre saute d'humeur des patrons, dont la productivité est le seul critère d'embauche.

L'ancienneté permettra d'obtenir:

- une véritable sécurité d'emploi
- des périodes plus longues de travail et un salaire plus stable
- une protection pour faire valoir nos droits en matière de sécurité physique sur les chantiers
- une protection contre les tactiques arbitraires des employeurs pour favoriser des travailleurs non classifiés.



Tous ceux et celles qui ont traversé une grève, un lock-out un une fermeture savent à quel point on a besoin de faire connaître sa lutte pour obtenir l'appui et la solidarité essentiels pour la poursuivre jusqu'au bout. Et bien se faire comprendre n'est pas toujours facile. Pourtant, les grévistes du Centre A.I.D.O.P. de Québec ont trouvé un moyen convainquant: ils ont monté une petite pièce de théâtre pour expliquer et raconter ce qu'ils vivent.

Centre AIDOP

— Bonjour!

— Je suis Claude Blanchet de l'urgence de l'hôpital du St-Sacrement. J'ai ici un monsieur qui n'a pas de place où coucher et j'ai entendu un peu parler de votre ressource. Avant tout, qu'est-ce que ça veut dire AIDOP?

— AIDOP, c'est 5 lettres qui veulent dire: Animation, Information, Dépannage, Orientation et Participation. C'est un centre d'hébergement ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine.

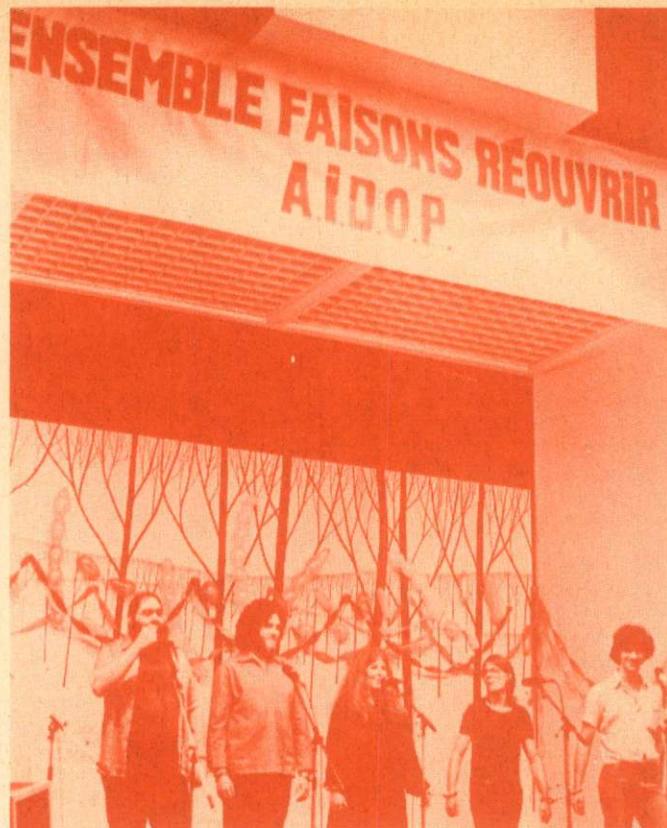
— Ah bon! Puis qui peut aller à AIDOP?

— On reçoit toutes sortes de monde: des gens aux prises avec des problèmes de drogue, d'alcool, des ex-détenus, des gens qui sortent de l'hôpital (...)

— Faites-vous juste héberger et nourrir les gens, ou vous faites plus que ça?

— On fait bien plus que ça. On s'assoit avec le monde, on essaie avec eux de trouver des solutions à leurs problèmes. On peut les référer également à d'autres organismes: CSS, CLSC.

— Bon, bien ça veut dire que je peux envoyer mon monsieur. (...)



ANDRÉ ENTRE

— Salut François!

— Salut André! Ça va bien?

— Non. Tu sais pas la nouvelle?

— Ben non... Quoi?

— Paul-André a démissionné hier.

— Ben voyons, comment ça?

— Tu sais bien, il y a six mois, il est allé voir le boss pour parler des conditions de travail avec Pierre. Pierre a été "clairé" le lendemain. Depuis ce temps-là P.A. travaille sur toutes sortes d'heures de fou, il fait les jobs plattes... il en pouvait plus, il est parti.

— Eh, ça en fait six en un an qui partent, sur huit travailleurs...

FRANCINE ENTRE

— Salut les gars!

— Salut Francine!

— Vous savez pas ce qui m'est arrivé! Gauvin est venu chez nous à quatre heures du matin, prendre un café en passant. Y reste à Notre-Dame des Laurentides et moi à Courville!

— Y l'a fait le détour!

— En tout cas, faudrait pas qui fasse comme avec Marie, elle n'a pas voulu coucher avec lui puis il l'a "clairée". (...)

GUY POULIN

— Le 29 octobre, je signais ma carte syndicale à la CSN. Deux jours plus tard, lors d'une rencontre régulière avec le boss, il m'annonçait que j'étais congédié. À ce moment les motifs étaient très flous. Il ne m'a évidemment pas dit que j'étais congédié pour activités syndicales. Six semaines plus tard, je reçois une lettre avec dix motifs de congédiement.

FRANÇOIS GAGNON

— Depuis le congédiement de notre camarade, la situation au centre est devenue intolérable. Le boss monte les clients contre nous. Des mémos écrits, chose jamais vue à AIDOP, sont affichés chaque jour. On n'a plus le droit de passer .50¢ à un client, ça prend la permission écrite du boss pour acheter de

l'aspirine. La situation était invivable."

FRANCINE MORIN

— Ça fait que le 6 décembre on rentre à la job à 4 heures. À 4h05, on reçoit nos lettres de congédiement. Il y était écrit comme motifs: «propos diffamatoires à l'égard du boss, nombreux retards, refus de collaborer au travail d'équipe, de faire les tâches ménagères». En plus, on pouvait même pas finir notre chiffre, il fallait quitter immédiatement. Bien entendu, on avait signé nos cartes de syndicat."

ANDRÉ FORTIN

— Moi aussi, je l'ai signée ma carte. Le 21 décembre, je reçois chez moi une lettre de congédiement. Il y était dit que je n'étais pas disponible au travail.

FRANCINE

— La solidarité, on l'a eue! Au congrès du conseil central en septembre 1980, 200 délégués manifestaient à AIDOP; un mois plus tard au congrès de la FAS, ils sont 400. L'appui du comité de solidarité aux diverses manifestations, la solidarité on l'a avec vous ce soir! La solidarité, on l'a eue, connue et apprise...

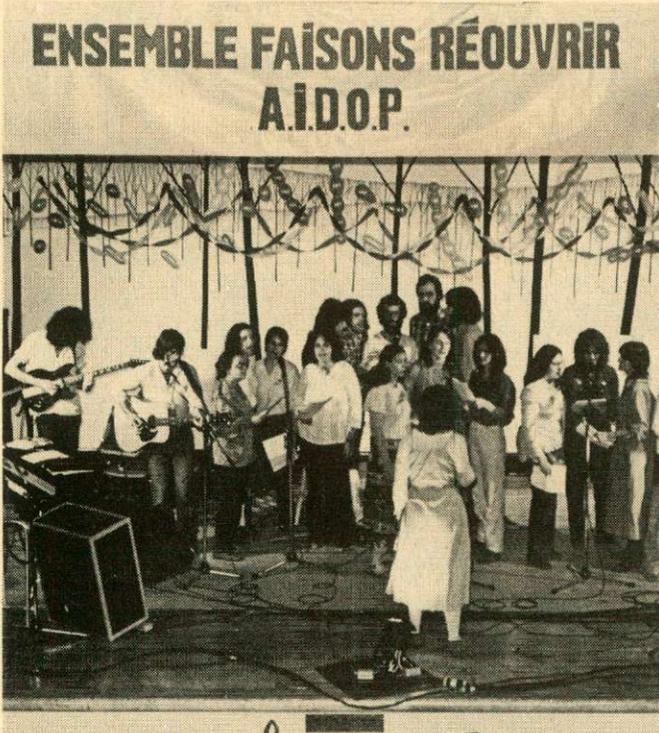
— On est donc devenus plus forts. Mais la répression est devenue plus forte. (...)"

ANDRÉ

— On n'a pas juste eu la répression policière, il y a eu la répression judiciaire. Lorsque le boss a fait travailler des scabs durant la grève légale, on a fait une demande d'inspection. Le juge a refusé de l'entendre, disant que c'était de la bouillie pour les chats et que les syndicats abusaient de processus judiciaires, alors qu'on sait que c'est surtout les boss qui demandent des injonctions!"

la dimension culturelle à Québec

AVEC LA CHORALE DU PREMIER MAI



La chorale du 1er MAI qui s'est produite à Québec à l'occasion de la fête des travailleurs et lors de la soirée de solidarité organisée pendant le congrès spécial de la Fédération des affaires sociales regroupe une trentaine de militants des syndicats et des groupes populaires de la région de Québec. On y retrouve des militants et militantes de Vaillancourt, de Davie Shipbuilding, de l'Agence provinciale, du centre AIDOP, du Syndicat de l'imprimerie de Québec, du cégep Limoilou, du CLSC Basseville, de Ciné-vidéo du Faubourg, du Comptoir alimentaire St-Sauveur, du groupe Les cordes à linge, etc.

C'est au cours de l'automne '80 que ce projet culturel a été élaboré autour de Serge Gagné, un salarié du conseil central de Québec. Le but que se

fixait ce groupe de militants était d'intégrer davantage la dimension culturelle dans la célébration du 1er MAI et aussi dans la vie syndicale en général.

Ils ont commencé par chanter à l'unisson pour un premier concert au cours duquel ils ont chanté une composition originale, la chanson des travailleurs et travailleuses de Vaillancourt: "On est né pour un p'tit pain" (paroles de Francine Morin sur une musique de Chantale Drouin). Maintenant, la chorale a enrichi son répertoire, notamment par une chanson de Pierre Fournier et Berthe Lacharité: "Chant de rivière". Et ce fut très agréable de les entendre le 26 mai où ils ont même interprété des chansons à quatre voix.

La chorale comprend aussi une demi-douzaine de musiciens.

après sept semaines de lock-out

VICTOIRE À LA DAVIE

Le 1er juin, les 1,800 travailleurs de la Davie sont rentrés au travail la tête haute avec une bonne convention dans leur poche.

Après 7 semaines de lock-out, ils ont accepté les offres de la compagnie à 83% lors de l'assemblée générale du 29 mai, où il y avait 1,200 travailleurs présents.

Tous les problèmes de poursuites contre le syndicat et la CSN, lesquelles dépassent le million de dollars, ont été réglés lors de l'entente de retour au travail: la poursuite est retirée complètement. De plus, la compagnie a accepté de payer à tous les travailleurs les deux fêtes qui ont eu lieu durant le lock-out, soit lundi de Pâques et le 1er mai.

Concernant la convention collective elle a été

améliorée considérablement sur l'ensemble des clauses normatives et monétaires.

Sur ce dernier point, la prime de nuit, par exemple, passera de 42¢ à 75¢ en 1983. Les augmentations de salaires, sur trois ans, seront de 38%. De plus, une prime d'indexation au coût de la vie est prévue.

D'autres avantages ont été obtenus sur les vacances, les congés fériés, les assurances, le fonds de pension, etc.

Les 1,800 travailleurs de la Davie, de Lauzon, ont réussi à gagner leur lutte et à s'assurer de bonnes conditions de travail pour le futur avec l'aide de la CSN et du fonds de défense professionnelle, qui leur a versé, durant ce lock-out, plus de un demi million \$.

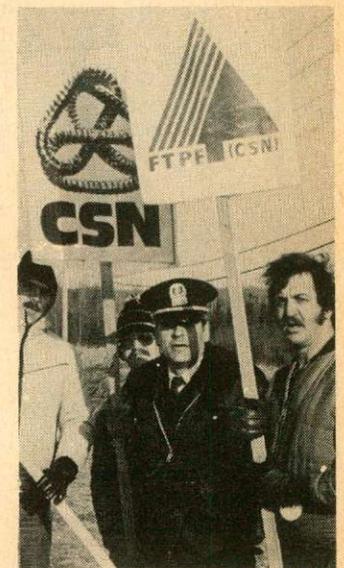
Lebel-sur-Quévillon

ENTENTE À LA DOMTAR

Une entente de retour au travail est intervenue à l'usine de bois de sciage Domtar, de Lebel-sur-Quévillon, après que le syndicat (FTPF-CSN) et la compagnie se soient entendus sur les termes de la convention collective. La grève durait depuis le 4 décembre dernier.

Selon le nouveau contrat, d'une durée de deux ans, l'augmentation salariale sera de \$1.37 pour la première année et de 10% pour la deuxième; le régime de vacances sera grandement amélioré ainsi que de nombreuses clauses normatives.

Suite à l'entente de retour au travail, les syndiqués ont la certitude de



tous réintégrer leur travail et de ne voir aucune mesure disciplinaire s'appliquer contre eux.

Chez Viau: le plus beau choeur de chant de Montréal



Il y a un nouveau choeur de chant dans l'Est de Montréal, plus précisément à l'intérieur (ou sur le trottoir en face) de la fabrique de biscuits Viau. (Vous connaissez? Les Whippets Viau, les biscuits Village de Viau. C'est eux autres).

Et paraît-il que ça chante tellement fort que t'en as mal aux oreilles. Faut dire qu'ils sont à peu près 200. Ça fait tout un choeur. Et ils chantent pour faire connaître leurs revendications, pour faire savoir à leurs patrons qu'ils sont unis et so-

lidaires et qu'ils tiennent à leurs demandes.

Mardi dernier, ils ont d'ailleurs débrayé pendant 24 heures et ils ont paradé avec éclat en face de l'usine.

Leurs négociations achoppent principalement sur la question monétaire. Ces travailleurs et travailleuses réclament .60 cents de rattrapage ainsi que des augmentations de 15% pour chacune de leurs deux années de convention.

Le rattrapage est nécessaire, quand on considère que certains travailleurs,

chez Viau, ne gagnent pas sept dollars de l'heure après trente ans de service. Quant à l'augmentation de 15% par année, elle est justifiée si l'on considère l'augmentation continue du coût de la vie. Et Viau, de son côté, offre moins que l'augmentation réelle du coût de la vie.

Et tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction, ils vont continuer à y aller de leurs petites chansons (voir autre texte). Tant que les poumons tiendront le coup.

(Sur l'air de Troupiaux)

*Chez Viau, Chez Viau
On vous paye pas gros
Chez Viau, Chez Viau
C'est pas le gros lot*

*On demande 15%
C'est pas si effrayant!..
Ils offrent 10%
C'est ben écoeurant!...*

*On demande .60
"sennes"
Ça leur fait d'la peine!..
Une chose qui est certaine
On veut pas quelques
"sennes"...*

*On demande d'assurance
Y'en profitent, ils nous arrangent
Ils nous coupent nos six jours...
On crie Au secours!*

*Avec un peu de chance
On voudrait qu'ça balance...
On nous offre 250\$
On nous souhaite "Bonnes Vacances"!*

*On porte des macarons
"On veut une bonne convention"
Ça leur donne des frissons...
Sont comme des glaçons...*

*Maintenant que c'est parti
On est tous réunis
Pour être bien compris
De la Compagnie!...*

Le thé Red Rose n'est plus celui des connaisseurs

Le thé Red Rose n'a pas très bon goût depuis quelque temps. Ce sont des connaisseurs qui le disent, puisqu'ils en manipulent 398 sachets à la minute. Il s'agit des 170 travailleuses et 70 travailleurs de l'usine Brooke Bond Foods, à Ville St-Laurent, dont la principale activité consiste à emballer le thé pour la vente au détail.

Attaque contre les acquis

Ils sont en grève depuis le 25 mars 1981, essentiellement pour préserver les acquis de leur convention relativement à la garantie de 40 heures par semaine, à l'obligation de respecter l'ancienneté pour les mises à pied de moins de trois jours, et à la pleine paye de vacances sans égard aux périodes de mises à pied. Ils réclament également l'indexation.

Une grève longue

«On s'attend que ce sera long, commente la présidente Juliette Forget, parce qu'ils veulent reprendre ce qu'on avait gagné lors de notre première grève en 1979. On avait gagné des conditions de travail, mais surtout le droit de vivre et le droit d'expression. Cette année on est sorti quand on s'est aperçu qu'ils commençaient à stocker pour

nous mettre en lock-out.»

La grève de 1979 avait duré un mois à l'été, et avait grandement contribué au développement de la solidarité dans l'usine, où les équipes du jour et du soir ne se connaissaient à peu près pas auparavant.

Cela permet de faire face cette année à une lutte qui s'annonce plus dure et plus longue et... qui coïncide avec des changements dans l'administration de la compagnie et l'arrivée d'un avocat patronal particulièrement anti-syndical, Roland Massicotte.

Des produits sans saveur

Brooke Bond est la plus importante multinationale au monde dans la culture et le commerce du thé. L'usine de Ville St-Laurent produit les marques **Red Rose**, **Blue Ribbon**, **Dominion**, **La Baie** et **Sunshine**. Elle emballe également du café de marque **Red Rose** et **Blue Ribbon**, et sert d'entrepôt pour les fromages **Black Diamond** et les épices **Blue Ribbon**. Tous des produits qui ont passablement perdu de leur saveur depuis deux mois, et que les connaisseurs conseillent de remplacer par d'autres marques jusqu'à ce que les conditions de la production permettent d'en assurer la qualité.



organi-
sation

Plusieurs centaines de travailleurs et travailleuses de *l'entretien ménager* ont déjà choisi la CSN; *deux nouveaux syndicats CSN viennent de faire une demande d'accréditation* début juin: il s'agit des travailleurs et travailleuses de la compagnie Empire, à l'Université Concordia et à la Place du Canada.

La campagne se termine le 15 juin.



négo-
ciations

Suite à la demande de médiation faite au ministre du Travail du Québec, M. Pierre Marois, par le Syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN), un médiateur a été nommé dans ce conflit qui dure depuis plusieurs mois et qui concerne 1,500 travailleurs forestiers de la CIP. Il s'agit de M. Pierre Dufresne.

Par ailleurs, le syndicat tenait deux assemblées d'information, au cours de la fin de semaine, à Rivière-du-Loup et à La Tuque.

...petites nouvelles...



solidarité

Luc-André Godbout, mieux connu sous le nom de "ramoneur des pau-

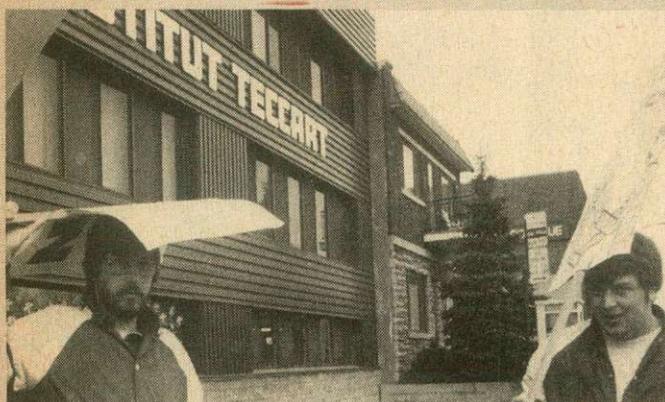
vres", a entrepris le 2 juin à Matane une marche qui devrait le conduire, si tout va bien, devant le siège des Nations Unies, à New York. Godbout veut donner à sa marche une signification humanitaire et pacifique. "Je veux sensibiliser la population à toutes les

formes d'injustices: chômage, hausse du prix des loyers, coupures aux assistés sociaux et aux chômeurs. Je veux aussi sonner l'alerte quant aux dangers que la pollution fait peser sur l'humanité". Il attend l'appui et la collaboration des hommes, femmes et enfants qu'il rencontrera durant sa marche.

blèmes quotidiens de la population de Montréal: la pollution, la répression, le chômage, la démolition sauvage de quartiers entiers au profit des spéculateurs.

Bref, pour lui l'art devrait se mettre au service de l'administration du maire Drapeau, conclut le conseil central. Corridart était une exposition embarrassante pour l'administration municipale, Corridart a été démembré. Et ce démembrement est applaudi par les gens de goût, par les bien nantis de notre société. Et en brimant la liberté d'expression, c'est encore une fois les droits collectifs des travailleurs et travailleuses et des couches populaires qui sont érodés.

Règlement à l'Institut Teccart



Les syndiqué(e)s de l'institut Teccart ont gagné leur lutte pour une 1ère convention collective. Si nous nous rappelons bien, les trois grandes revendications étaient: la démocratisation de Teccart, le respect des droits acquis et un traitement équitable pour tous.

En ce qui concerne la démocratisation de Teccart, les points majeurs obtenus sont: une commission pédagogique pour organiser la vie de l'Institut; la reconnaissance de deux départements: l'électronique et l'enseignement général. Chaque département aura un coordonnateur membre et élu par l'unité de négociation.

Les droits acquis sont du même ordre que ceux que l'on retrouve dans les institutions d'enseignement comparable. Un comité de formation et de

perfectionnement a été mis sur pied et sera formé d'un représentant patronal et de deux représentants du syndicat. Il aura à sa disposition 1% de la masse salariale.

Un traitement équitable veut dire à Teccart: un statut d'enseignant pour tous, la sécurité d'emploi, reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience industrielle ainsi que l'octroi de la permanence par un comité de sélection.

L'échelle des salaires sera celle du CEGEP public. Les enseignants ont accepté d'accorder deux ans à l'employeur pour effectuer ce changement.

Les syndiqué(e)s de Teccart sont satisfaits du règlement mais ils sont aussi conscients qu'ils auront à être vigilants pour faire appliquer la convention qu'ils viennent de signer.



culture

Corridart: les bien nantis ne l'ont pas pris

Le conseil central de Montréal s'est élevé contre le rejet de la poursuite intentée par 13 artistes de Corridart contre la ville de Montréal. "Ce jugement s'inscrit dans la continuité de tous les actes de censure, interdictions ou procès qui, à travers les âges, ont été intentés contre des créateurs ou certaines oeuvres au nom du bon goût, de la bienséance, de la décence et du respect", souligne la déclaration émise par Irène Ellenberger, secrétaire du conseil central.

Dans son jugement, le juge Deslauriers affirme que "Corridart était de nature à créer des malaises entre les diverses classes de la société montréalaise ou différents groupes ethniques", et "cherche à attiser la rancœur des ouvriers contre la bourgeoisie". Il met de l'avant une notion de l'art propre, esthétique, pour gens de goût, camouflant les pro-



instances

Le Bureau confédéral a confirmé il y a quelques jours la nomination du camarade Jean-François Munn, directeur du service juridique, au poste de coordonnateur du Comité de Coordination des négociations du secteur public (CCNSP). Cette nomination avait fait au préalable l'objet de consultations avec les quatre fédérations concernées, soit la FAS, la FESP, la FNEQ et la FPSCQ.

Jean-François Munn prend ainsi la relève des Marcel Pepin (1972), Jacques Desmarais (1976) et Marcel Gilbert (1979). Salarier de la centrale depuis 1972, il a toujours travaillé au service juridique, à

...petites nouvelles...

l'exception d'un stage de six mois à la FNSBB. Nouvelles CSN présentera une entrevue du nouveau coordonnateur la semaine prochaine.

conflits de travail

Après une assemblée d'information tenue mardi dernier, les travailleurs des Industries Bourassa de St-Raymond de Portneuf qui devaient rentrer au quart de nuit ont été avisés par l'employeur qu'ils étaient en grève. Une façon "originale" de décréter un lock-out.

Ces travailleurs, anciennement affiliés à l'Union des Bûcherons (local 2817), se sont joints à la CSN en octobre 1980.

Depuis janvier, les séances de négociation se sont succédées sans résultat. L'employeur a déposé un document dit final le 25 mai dernier. Ces offres ont été refusées à 80%.

Les clauses en suspend sont l'ancienneté, les assurances, les vacances, la sécurité-santé, le salaire, l'indexation et la durée de la convention. Les travailleurs ont mandaté le comité syndical à poursuivre les négociations.

• • •

Quatre syndicats de la métallurgie au Saguenay-Lac-St-Jean ont décidé de coordonner leur action pour protéger le pouvoir d'achat de leurs membres. Il s'agit du syndicat des In-

dustries Couture et Fonderie Saguenay, en grève depuis le 13 mai, et des syndicats d'Alma Mécanic, Lar Machinerie et Industries Saguenay, qui ont débrayé une heure par quart le 25 mai, pour appuyer leurs camarades en grève et donner du poids à leur demande de réouverture de leur convention. Notons que les employeurs reconnaissent que les augmentations de salaire ont été dépassées par l'inflation, mais ils ne semblent pas disposés à en tirer les conclusions. Aussi les quatre syndicats prendront-ils d'autres moyens concertés pour les faire bouger.

international

Tout le monde rêve d'une meilleure société. Mais il ne faudrait pas oublier les plus démunis, ceux qui dans le monde sont les plus exploités. On n'en parle pas souvent, mais ils existent.

Lorsque nous achetons une machine à calculer miniature à bas prix, nous ne nous en doutons pas, mais des fillettes de 12 à 14 ans montent ces mécanismes délicats pendant des journées de travail qui vont de 12 à 14 heures, comme cela se passait chez nous à la fin du siècle.

Lorsque nous achetons des boîtes d'allumettes en provenance des Indes, elles ont toutes les chances de venir de la région de Sivakasi où travaillent 45,000 enfants. Des autobus vont,

dès quatre heures du matin, chercher ces enfants dont certains n'ont que cinq ans, et dont la journée de travail dure de 11 à 12 heures.

En Colombie, trois millions d'enfants travaillent dans les mines huit heures par jour.

Ces enfants ne rêvent peut-être pas d'une société nouvelle. Ils n'ont peut-être que des rêves d'enfants.

nouvelles conventions

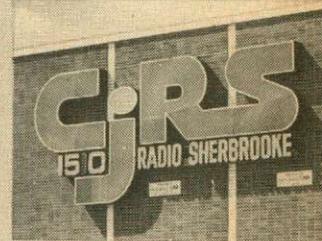
Les 18 travailleurs du Service sanitaire régional de Trois-Rivières viennent de conclure leur première convention collective, quelques jours après avoir pris un vote de grève. Ils ont obtenu des augmentations de 53.2 pour cent pour les chauffeurs et de 54.5 pour cent pour les aide-chauffeurs, ce qui portera leur salaire respectivement à \$360 et \$340 par semaine en 1982. Ils ont également obtenu une protection de leur emploi, la reconnaissance de l'ancienneté, la rétroactivité au 1er avril et des congés de maladie pouvant aller jusqu'à sept jours par année.

• • •

Pour une première fois jeudi dernier une entente de principe est intervenue entre le syndicat CSN des employés de CJRS Sherbrooke et une des stations affiliées au réseau Radio-Mutuel.

Après plus de 5 mois de

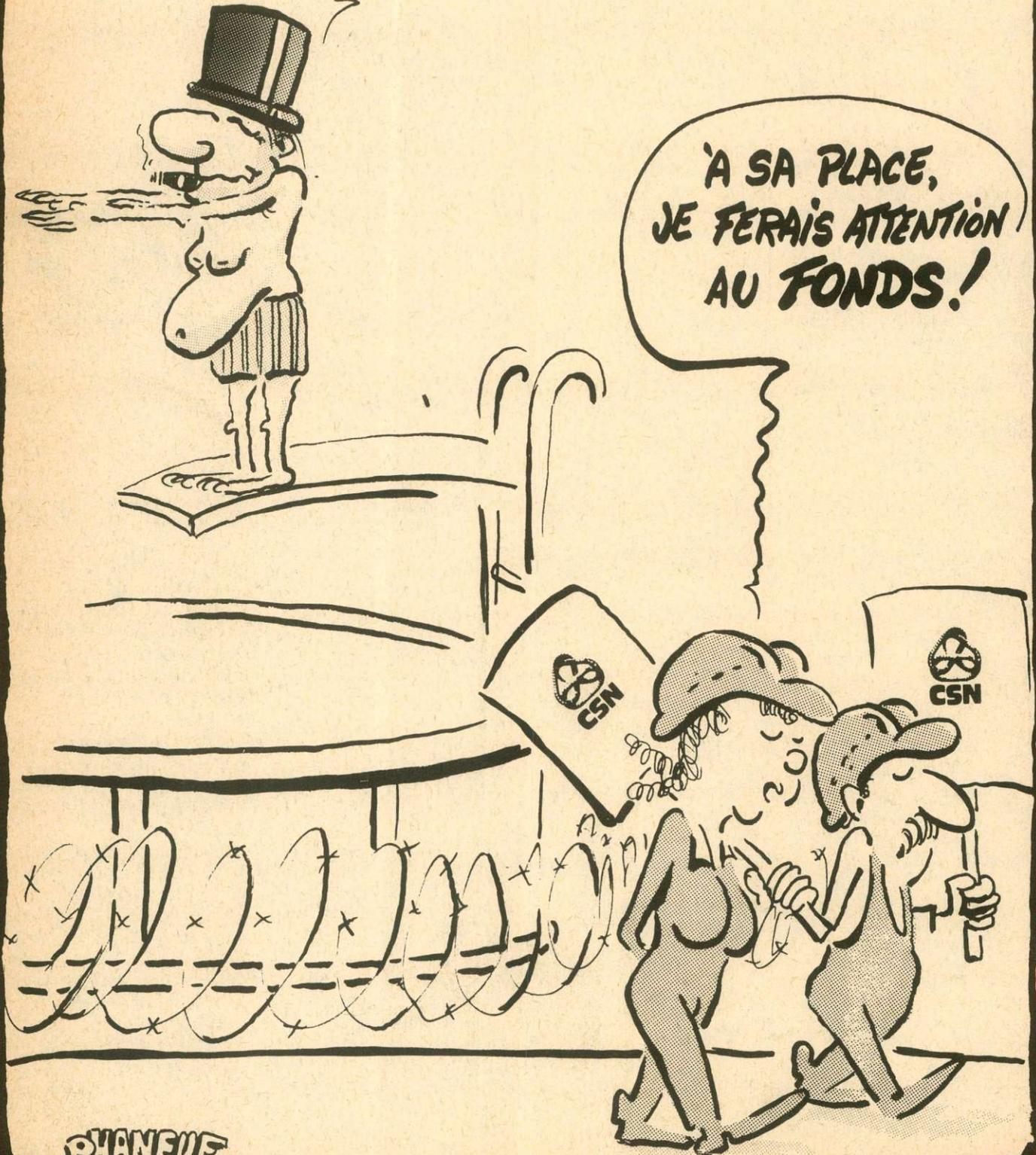
lock-out, à la suite de l'expiration d'une première convention collective imposée par le CCRT, les travailleurs de CJRS ont réalisé des gains importants aux chapitres des salaires et du normatif. Rétroactifs au premier novembre 79, les salaires garantissent des



augmentations de 13% pour la première année et une indexation moyenne de 12% au cours des trois autres années du contrat de travail. Sur le plan normatif, les surnuméraires demeurent au sein de l'unité syndicale et la sécurité d'emploi est garantie. Deux griefs de congédiement en suspens depuis le retour au travail de novembre 79 à la suite d'une première grève de 22 mois ont été réglés. Le président du syndicat des employés de CJRS Onil Proulx attribue cette grande victoire à la vaste campagne de sensibilisation menée auprès du public pendant la grève. Ceci met fin à une dynastie anti-syndicale à Radio-Mutuel au cours de laquelle le président congédié Donat Bazinet avait tenté d'empêcher "l'invasion des méchants syndicalistes CSN" dans le domaine de l'information. Dans le domaine des communications, cette victoire aura des répercussions importantes sur le déroulement des autres négociations parce qu'elle prouve hors de tout doute que l'entêtement ne paie pas quand les revendications des travailleurs sont légitimes.

VIVE L'ÉTÉ!
VIVE LE LOCK-OUT!

À SA PLACE,
JE FERAIS ATTENTION
AU FONDS!

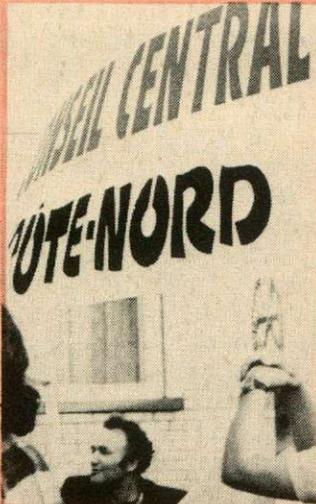


RHANEUF

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Le tour des régions

Une étape importante a été franchie quand nous avons atteint la moitié de l'objectif total de \$6 millions pour le FDP. Mais il faut continuer dans les prochaines semaines à tenir les assemblées et à convoquer celles qui ne l'auraient pas encore été. Tout en se rappelant, pour ceux qui ont déjà voté leur objectif, de faire parvenir leur contribution à la CSN le plus rapidement possible.



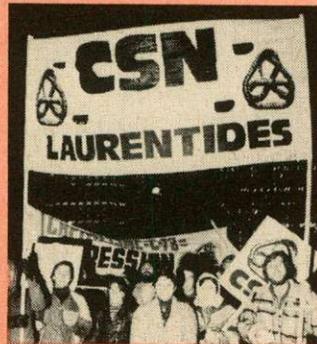
CÔTE-NORD

Les 19 syndicats de cette grande région qui ont déjà accepté de verser au fonds de défense ont atteint, jusqu'à maintenant, la somme de \$88,444 sur un objectif global de \$138,369.

Parmi ces syndicats, signalons celui des employés de Samoco, à Sacré-Coeur, qui a voté son objectif de \$3,760; les employés de bureau de la même entreprise ont versé \$214. Les employés de Cargill Grain de Hauterive ont voté la somme de \$2,602. Le syndicat des travailleurs de Reynolds a fait sa large part en versant \$47,000 au FDP, de même que le syndicat de l'hôpital de Hauterive, \$10,220. Les employés de soutien de la commission scolaire Manicouagan ont voté leur objectif de \$3,231 pendant que les professeurs du Cégep versaient \$5,333 et que les employés du transport scolaire de la Côte-Nord versaient une somme de \$1,479 au FDP.

GASPÉSIE

La moitié des syndicats de cette région, soit 27, ont déjà accepté de verser une contribution au FDP. À Gaspé les professeurs du Cégep et les professionnels ont versé respectivement \$10,000 et \$1,312. Les employés de garage ont voté \$1,367. Aux Îles-de-la-Madeleine, les employés de l'hôpital ont versé \$6,107. Les syndicats de 4 caisses pop ont versé ensemble la somme de \$1,110 pendant que les employés de soutien du Cégep et ceux de la commission scolaire Des Chaleurs votaient \$3,159 et \$4,536.



LAURENTIDES

25 syndicats de cette région ont versé jusqu'ici la somme de \$66,521. Le syndicat de l'hôpital de St-Jérôme ont voté son objectif de \$12,524. Au journal l'Écho du Nord, les 6 employés ont voté \$400 alors que leur objectif était de \$293. Les employés de soutien du Cégep Lionel-Groulx ont versé \$4,809. Les professeurs du Cégep de St-Jérôme ont voté la somme de \$14,175 et les professionnels de Lionel-Groulx \$1,352.



SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Dans cette région, on dépasse largement la moitié des syndicats ayant accepté de verser leur objectif et le montant global atteint, soit \$338,447.

Le syndicat de la construction du Saguenay a voté \$27,638 alors que celui de la CCS votait \$15,000. Les professeurs du Cégep de Chicoutimi ont versé \$16,470 et ceux du collège d'Alma \$7,088. Le syndicat de l'hôpital de Jonquière a souscrit la

somme de \$13,000, celui de Roberval a versé \$17,601. Le syndicat d'Abitibi-Price de Jonquière a voté son objectif de \$11,714 et celui de Kénoyami \$27,556. À la Consol de Port-Alfred, le syndicat des travailleurs de la production a souscrit \$38,229 et celui des bureaux \$2,382. Les employés municipaux de La Baie ont atteint leur objectif de \$2,318.

SHERBROOKE

Plus de la moitié de l'objectif régional est atteint au Conseil central de Sherbrooke, soit \$142,063; 28 syndicats ont voté positivement quant à leur contribution au FDP. Les employés d'Unicast Steel ont versé \$6,085, les employés de bureau de la régionale de l'Estrie, \$9,644. Malgré leur grève, les employés de CJRS ont voté \$500. Les

deux syndicats du papier de Windsor et de Bromptonville ont atteint leur objectif, soit \$27,695 et \$24,196. La même chose en ce qui concerne les employés de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, \$16,405, et de l'hôpital St-Vincent, \$15,287. Les employés de la Commission scolaire de Sherbrooke ont voté \$4,799.

La petite histoire du fonds de défense (11)

Après toutes les difficultés connues depuis un an par le FDP, le congrès spécial de juillet 1975 fut appelé à prendre l'une des plus importantes décisions dans l'histoire de cet instrument de défense: le passage d'une cotisation fixe à une cotisation au pourcentage.

Dans tout le mouvement, les débats furent longs, parfois difficiles. Mais la très grande majorité arriva à la conclusion qu'il était impossible de faire autrement: il fallait aligner les revenus du FDP sur l'augmentation des revenus des affiliés.

Le congrès spécial décida que la cotisation au FDP serait l'équivalent de .6 pour cent du salaire, soit à peu près une heure de salaire par mois. Le passage au pourcentage se fit donc de façon graduelle, sur une période de plusieurs mois.

l'équipe nouvelles csn

Jean-Noël Bilodeau, Jean-Claude Champagne, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Evrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé

collaboration:

Bertrand Carrière

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



Fédération nationale des enseignants québécois

\$533,059 souscrits

81% de l'objectif atteint



La Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) a dépassé 80% de son objectif global de \$654,801.

En effet, au 4 juin, les syndicats de la FNEQ avaient souscrit une somme de \$533,059 au fonds de défense. 41 syndicats avaient répondu positivement à l'appel du Conseil fédéral en faveur d'une cotisation volontaire. Quelques syndicats ont opté pour une cotisation individuelle.

Commentant ces résultats, la présidente de la Fédération, Francine Lalonde, s'est dite heureuse de la réponse des enseignants. "D'autant plus, a-t-elle ajouté, que la campagne de financement du FDP a été l'occasion de débats en profondeur, dans la majorité des syndicats, sur le sens de la solidarité syndicale."

— CEGEP —

Ahuntsic	\$24,300
Alma	\$ 7,088
André-Laurendeau	\$ 9,855
Chicoutimi	\$16,470
Dawson	\$37,800
Édouard-Montpetit	\$26,123
François-Xavier-Garneau	\$14,310
Gaspésie	\$10,000
Hauterive	\$ 5,738
Hull	\$14,310
Héritage	\$ 3,240
John-Abbott	\$15,000
Joliette	\$10,125
La Pocatière	\$ 7,020
Lévis-Lauzon	\$16,875
Limoulu	\$26,190
Maisonneuve	\$21,735
Montmorency	\$12,488
Pavillon Laliberté	\$ 1,250
Rimouski	\$21,313
St-Félicien	\$ 3,983
St-Hyacinthe	\$ 9,788
St-Jean	\$10,800
St-Jérôme	\$17,280
St-Lambert	\$ 9,585
St-Laurent	\$16,673
St-Lawrence	\$ 1,470
Sept-Îles	\$ 3,000
Shawinigan	\$10,463
Thetford	\$ 9,315
Tracy	\$ 5,738
Trois-Rivières	\$24,368
Vanier	\$31,680
Vieux-Montréal	\$30,000
Collège Jean-de-Brébeuf	\$ 4,725
Collège de Lévis	\$ 4,050
Collège Notre-Dame	\$ 2,500
Séminaire de Chicoutimi	\$ 2,093
Séminaire St-Georges	\$ 4,185
Séminaire de Québec	\$ 4,050
SCCUQ	\$ 8,978
SPUQAR	\$ 8,978

À souligner

Même si la direction de l'entreprise a sauvagement fermé l'usine de BFG à St-Bruno cet hiver, l'exécutif du syndicat a décidé de verser \$500 au FDP. "Si notre geste sert à stimuler d'autres syndicats, nous aurons atteint notre but, a dit le trésorier Jacques Tanguay à nouvelles csn, parce que le FDP, c'est un outil important."

Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$233,898.

La CSN soutient 3874 grévistes.